



sables. Entre ces rapports, nous choisirons le ~~meilleur~~, parce qu'il est fondé sur l'expérience, et entre dans des détails qui ne laissent presque rien à désirer.

Le 12 Février 1821, Mr. *Angus Brownson*, marchand de bois, résidant aux Trois-Rivières, paraît devant un comité de la chambre d'assemblée, et ses réponses aux questions qui lui sont faites, sont en substance, comme ci-dessous.

Ayant été informé, dans le mois d'août 1818, qu'il y avait du pin rouge bon pour la marine de sa majesté, sur les bords de la rivière St. Maurice, il remonta cette rivière l'espace d'environ quarante lieues, y étant autorisé par Messrs. P. PATERSON et Cie, qui avaient aussi une licence des commissaires de la marine. Le bois étant tel qu'il le désirait, il se mit à l'exploiter ; mais trouvant des difficultés à faire monter des provisions, il fit défricher et labourer assez de terre pour y semer, dans le mois de juin 1819, douze minots d'aveine, deux minots d'orge, deux minots de mil, vingt minots de patates et un demi-acre de navets, qui lui produisirent une récolte aussi abondante qu'il la pouvait espérer, vu l'état de culture de la terre. L'année suivante, il sema des patates, dont il eut aussi une bonne récolte. Ces semences furent faites sur les pointes et les îles de la rivière St. Maurice ; les terres, dans la profondeur, étant hautes et inégales, et moins aisées à cultiver que dans ces endroits. Mr. Archibald FAIRFIELD, qui était engagé dans les mêmes affaires et sous la même licence, sema aussi, pendant deux années successives, quarante minots d'aveine et trente minots de patates, qui produisirent également bien. Les semences de Mr. Fairfield étaient, partie à vingt lieues et partie à dix lieues, au-dessous de celles de Mr. Brownson. Il avait semé tant sur les terres élevées que sur les basses, parce qu'elles n'étaient pas aussi inégales que plus haut sur la rivière. Les semences de Mr. Brownson étaient à quarante lieues des Trois-Rivières.

D'après les occasions que Mr. Brownson a eues d'examiner les terres, le long du St. Maurice, il est d'opinion qu'elles sont susceptibles de culture, de chaque côté de la rivière, jusqu'à quinze lieues au-dessus des Forges, (situées à trois lieues au-dessus de la ville). Plus haut le terrain devient inégal et montueux. Au-dessus de ces quinze lieues, il a vu plusieurs endroits susceptibles de culture ; mais comme ils sont peu étendus, il ne pourrait pas s'y faire d'établissements considérables.

Dans les quinze (ou dix-huit) premières lieues, le bois consiste en érable, merisier, hêtre, orme, frêne, bouleau, pin rouge et blanc, épinette et sapin. Au-dessus de cette partie de la rivière, le bois consiste principalement en bouleaux et en petits pins rouges, sur la partie la plus inégale et montueuse ; mais dans les endroits plus unis, le bois est à peu-près le même que dans les quinze premières lieues. Dans ces quinze lieues, le sol est varié ; dans la partie